

RÉAPPRENDRE À VIVRE

Apprentis d'Auteuil est une fondation catholique qui **éduque et forme** plus de **13 000 jeunes** en difficulté pour leur permettre de **s'insérer dans la société** en hommes et femmes libres et responsables, tout en accompagnant **les familles** dans leurs responsabilités d'éducation. ➤

SE RECONSTRUIRE

Apprentis d'Auteuil a pour mission de donner **confiance et espérance** au jeune en difficulté et l'aider à **construire** son projet de vie et pour cela, **soutenir les familles** fragilisées dans leurs responsabilités d'éducation.

En fonction de leurs besoins, les jeunes accompagnés à Apprentis d'Auteuil dans la région ouest sont accueillis :

- en internat éducatif et scolaire,
- au sein d'une Maison d'Enfants à Caractère Social, seul ou en fratrie,
- en accueil de jour.

ou accompagnés :

- par un Service d'Accompagnement Éducatif Intensif en Milieu Familial,
- par des services d'insertion.

CONSTRUIRE SON AVENIR

Apprentis d'Auteuil accompagne le jeune dans sa scolarité et délivre **66 formations** professionnelles dans **12 filières** au sein de ses établissements scolaires. Il propose aux jeunes en voie de déscolarisation **des services de remobilisation** (dispositifs relais) **adaptés**.

Dans la région, les jeunes peuvent être scolarisés dans les établissements Apprentis d'Auteuil du CE2 au Bac Pro et se former dans les domaines :

- agricole,
- industries graphiques,
- mécanique,
- du bâtiment,
- électricité, électrotechnique,
- sport,
- industrie,
- hôtellerie, restauration.



Pour y accéder

Par la ligne tramway n°3 direction la Neustrie, arrêt les Couëts.
Par la ligne de bus n° 36, arrêt les Caboteurs.



Plateforme de Rescolarisation Daniel Brottier Dominique RASS

Chemin du Couvent - 44340 Bouguenais les Couëts
Tél : 02 40 32 46 95 - Portable : 06 64 89 70 23
Fax : 02 40 65 36 41

Pour tout renseignement contacter :
Service B.E.P. / M.I.J.E.C. au 02 51 81 64 29
bbedier@ec44.fr



Communication Régionale (01/12) - Crédits photos : Odilon Dimier Photo Alto / Laurence Mouton Photo Alto

PLATEFORME DE RESCOLARISATION DANIEL BROTTIER

Une réponse donnée à des élèves en rupture scolaire, sans solution ou décrocheurs.



Implantation régionale d'Apprentis d'Auteuil.

Fondation d'Auteuil
Œuvre d'Eglise - Fondation reconnue d'utilité publique
Siège Social - 40 rue Jean de la Fontaine - 75781 Paris Cedex 16 - Tél : 01 44 14 75 75 - Fax : 01 44 14 74 01
N° SIREN : 775 688 799
www.apprentis-auteuil.org





PLATEFORME DE RESCOLARISATION DANIEL BROTTIER

La plateforme de Rescolarisation Daniel Brottier est destinée à des élèves en risque de décrochage scolaire et de sortie sans qualification du système scolaire. Nous distinguons ainsi la prise en charge d'élèves dits "dans la classe" des élèves dits "hors la classe".

QUAND DIRIGER UN ELEVE VERS LA PLATEFORME?

- Quand les mesures d'accompagnement déjà mises en place s'avèrent infructueuses.
- Quand les procédures disciplinaires inscrites au règlement intérieur ne suffisent plus.
- Quand les difficultés scolaires et les échecs successifs ont donné à ces élèves un large sentiment de dévalorisation qui se traduit souvent par :
 - un comportement agressif ou passif,
 - une absence d'intérêt du jeune pour l'école ou l'enseignement,
 - un absentéisme de l'élève.

La plateforme de rescolarisation est un projet mené en partenariat avec la DDEC 44 et se situe au sein des lycées privés Daniel Brottier consacrés aux métiers de l'hôtellerie-restauration et aux métiers du cheval.

L'EQUIPE DE LA PLATEFORME DE RESCOLARISATION

- trois enseignants ;
- un éducateur scolaire ;
- un psychologue ;
- un responsable coordinateur pour animer l'équipe ;
- un soutien administratif en interne ;
- un réseau d'intervenants ;
- une conseillère en insertion professionnelle.

L'équipe de la Plateforme Daniel Brottier aura le souci du lien permanent entre le jeune, sa famille, et les partenaires pour construire ensemble, le devenir du jeune, en mettant en place des projets pédagogiques adaptés pour un projet individuel pertinent.

LE DISPOSITIF RELAIS

Le Dispositif Relais Daniel Brottier accompagne des collégiens et des lycéens entrant dans un processus de rejet de l'institution scolaire. Ils sont démotivés, se déscolarisent, s'absentent, perturbent les cours. Ils sont orientés vers la Classe Relais et l'Atelier Relais selon leur âge. Le Dispositif Relais a une capacité d'accueil maximum de :

- 8 élèves en classe relais
- 12 élèves en atelier relais

Les jeunes, garçons et filles, sont âgés :

- de 11 à 13 ans en classe relais
- de 14 à 16 ans en atelier relais

La Classe Relais et l'Atelier Relais proposent un espace neutre, différent du lieu où le jeune est en conflit et où chaque jeune peut retrouver son propre chemin avec l'aide de l'adulte.

Le Dispositif Relais n'est pas un lieu d'accueil d'urgence, ni un espace de sanction ou de relégation. Il doit avoir l'adhésion du jeune, de sa famille, de l'ensemble des équipes éducatives et scolaires.

POLE DE SCOLARISATION ET D'INSERTION

Le Pôle de Scolarisation et d'Insertion est un accompagnement favorable pour un jeune "sans solution" ou "décrocheur" risquant de se mettre en marge :

- 2 groupes de 10 élèves,
- Les jeunes garçons et filles sont âgés de 16 à 21 ans.

L'équipe du Pôle de Scolarisation et d'Insertion Daniel Brottier est présente pour maintenir ces élèves à leur niveau scolaire, et pour les accompagner vers une formation, un emploi ou toute autre activité destinée à favoriser sa qualification et son insertion professionnelle.

Pour le Dispositif Relais, les admissions sont possibles toute l'année en fonction des places disponibles et par décision de la commission d'admission.

CONTACTS :

Pour tout renseignement contacter :
Service B.E.P. / M.I.J.E.C.

Direction Enseignement Catholique
15 rue Leglas Maurice
44000 Nantes

Tél. : 02 51 81 64 29
bbedier@ec44.fr

Plateforme de rescolarisation Daniel Brottier :

Chemin du Couvent
44340 Bouguenais
Tél. : 02 40 32 46 95 - 06 64 89 70 23
dominique.rass@apprentis-auteuil.org

Pour en savoir plus, Bulletins Officiel :

- Circulaire n° 98-120 du 12 août 1998
- Circulaire n° 99-147 du 14 octobre 1999
- Avenant n° 99-147 du 14 octobre 1999
- Circulaire n° 2000-141 du 4 septembre 2000

- Convention cadre du 2 octobre 2002 et avenant du 17 décembre 2003
- Circulaire n° 2003-085 du 16 mai 2003
- Circulaire n° 2006-129 du 21 août 2006

